

HONORAIRES DE TRANSACTION

Tarifs au 01/01/2018 - Honoraires à la charge du vendeur

BIENS IMMOBILIERS

Forfait parking :	4 000 € TTC
Inférieur à 149.999 € :	10% TTC
Entre 150.000 € et 299.999 € :	7% TTC
De 300.000 € et 499.999 € :	6% TTC
De 500.000 € à 999.999 € :	5% TTC
Supérieur à 1.000.000 € :	4 % TTC

HONORAIRES DE LOCATION

LOCATIONS A USAGE D'HABITATION VIDE, MEUBLEE OU MIXTE

Tarifs au 01/01/2018

Résidence principale du locataire

Art 5 de la loi du 6 juillet 1989 modifié par le décret n°2014-890 du 1^{er} août 2014. Paris « zone très tendue ».

LOCATAIRE

BAILLEUR

12 € / m²

Visites, constitution du dossier,
rédaction du bail (A)

3 € / m²

Réalisation de l'état des lieux (B)

0 €

Commercialisation, entremise, négociation,
vérification du dossier locataire (C)

Honoraires comprenant : Mise en location,
visite, constitution de dossier locataire,
négociation, rédaction du bail, réalisation
de l'état des lieux (D)

Total TTC : 8% du
loyer annuel CC

= (A,B,C)

1 mois de loyer CC

Parking / Bail Code Civil

1 mois de loyer CC